

Prise de position



COP 27 : novembre 2022
C'est maintenant ou jamais.
Les leaders territoriaux en action !

Les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont prêts à agir à la veille de la COP 27, la prochaine Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Sharm-el-Sheikh, en Égypte, en novembre 2022. En leur nom, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et PLATFORMA souhaitent présenter les points clés suivants aux Nations Unies, à l'UE et aux gouvernements nationaux qui négocient l'accord sur le climat :

1. La mise en œuvre de l'accord de Paris a pris du retard, et il est essentiel d'agir maintenant pour atteindre, à tous les niveaux de gouvernement, ces quatre objectifs politiques clés: atténuation, adaptation, transition énergétique et biodiversité
2. Les GLR ont besoin d'un cadre réglementaire et de gouvernance favorable pour mettre en œuvre une action climatique infranationale
3. Les GLR ont besoin d'un financement infranational durable, ainsi que de plans de résilience et de relance adaptés pour faire face à la crise climatique
4. Le leadership territorial, accompagné d'actions locales et régionales efficaces, aussi avec les entreprises et les citoyens, est essentiel pour renforcer le travail au niveau international au sein de la CCNUCC et en collaboration avec les partenaires mondiaux
5. Les GLR doivent mettre davantage l'accent sur l'importance de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature dans l'élaboration de leurs politiques
6. L'indépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles doit être renforcée pour répondre à nos besoins et respecter les principes de solidarité internationale
7. Les inégalités liées au changement climatique peuvent être surmontées en mettant en œuvre la justice climatique et l'équité sociale
8. La diplomatie des villes, la coopération décentralisée entre les villes et les régions du monde entier, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau local contribuent à la diffusion de solutions et de savoir-faire locaux, renforçant ainsi les politiques et les actions locales liées au climat
9. L'adaptation doit prendre une importance considérable dans les pays en développement et en particulier sur le continent hôte, l'Afrique, avec son haut niveau d'urbanisation
10. La localisation et la territorialisation des objectifs de développement durable sont essentielles pour obtenir des effets positifs sur le terrain, mais elles ne se sont pas encore concrétisées

1. La mise en œuvre de l'accord de Paris a pris du retard, et il est essentiel d'agir maintenant pour atteindre, à tous les niveaux de gouvernement, ces quatre objectifs politiques clés: atténuation, adaptation, transition énergétique et biodiversité

L'Union européenne, ses États membres et les autres pays européens ont largement contribué aux efforts internationaux de lutte contre le changement climatique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis sa signature en 1992. Les pays de l'UE ont réduit leurs émissions de 33 % entre 1990 et 2020¹. L'accord de Paris de 2015, adopté par toutes les parties à la CCNUCC (COP 15), est le premier accord mondial universel et juridiquement contraignant sur le climat visant à limiter le réchauffement de la planète à un maximum de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Les parties ont renouvelé leurs engagements en 2020. Les GLR de toute l'UE ont été fortement impliqués dans cet effort, conformément à leurs compétences.

Les gouvernements locaux et régionaux restent engagés et prêts à aider à atteindre cet objectif, en travaillant aux côtés des gouvernements nationaux pour souligner la nécessité d'unir les efforts en matière d'atténuation (réduction des émissions) et d'adaptation (capacité à résister aux impacts), à condition qu'ils reçoivent les moyens et le soutien nécessaires de la part de leur gouvernement national et de l'Union européenne.

La pandémie de COVID-19 et le conflit ukrainien ont créé une situation sans précédent. Ils ne doivent pas devenir une excuse pour retarder la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il faut au contraire profiter de ce moment pour commencer à construire des sociétés résilientes.

L'apparition soudaine et rapide de ces crises oblige à considérer comme un seul et même défi les émissions de gaz à effet de serre, la diversité biologique, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique. Une plus grande synergie est nécessaire entre ces quatre domaines d'action interconnectés. Il est également important de veiller à ce que les actions à plusieurs niveaux deviennent la nouvelle norme au cours de la prochaine phase de mise en œuvre de l'accord de Paris.

2. Les GLR ont besoin d'un cadre réglementaire et de gouvernance favorable à la mise en œuvre d'une action climatique infranationale

Pour garantir le résultat rapide des actions locales, les collectivités territoriales ont besoin de réglementations et de financements appropriés et suffisants. Les accords internationaux, la législation de l'Union européenne, et les cadres juridiques et réglementaires

¹https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Greenhouse_gas_emission_statistics_-_emission_inventories

nationaux doivent respecter la diversité des circonstances et des acteurs locaux et régionaux, permettant ainsi des solutions différenciées. Plus important encore, en tant qu'acteurs localisant et mettant en œuvre ces actions, les collectivités territoriales doivent être soutenues au cours de leur transition vers l'efficacité énergétique, qui inclut notamment le développement de sources d'énergie locales.

Dans la mesure du possible, les politiques doivent être neutres sur le plan technologique. Il n'existe pas de solution universelle car le climat, les ressources, les capacités et les facteurs socio-économiques varient d'un territoire à l'autre.

En Europe, les pays membres comme non-membres de l'UE devraient reconnaître le rôle actif joué par les collectivités locales et leurs associations représentatives dans l'élaboration et la révision des politiques et réglementations relatives à l'atténuation et à l'adaptation au climat, y compris les plans nationaux pour l'énergie et le climat (notamment par la poursuite de l'intégration d'initiatives phares telles que la Convention des maires pour le climat et l'énergie dans les cadres juridiques, de planification, de suivi et d'établissement de rapports nationaux). Les instruments financiers européens et nationaux durables sont fondamentaux pour les LRG afin d'assurer le renforcement des capacités et les investissements. Ces instruments sont également nécessaires pour financer les actions de sensibilisation et d'éducation au développement auprès des citoyens, étant des éléments essentiels pour une mise en œuvre réussie des politiques et avancer vers une transition durable. Le CCRE/PLATFORMA estime que les instruments de financement partagés (entre la Commission européenne et les autorités nationales/régionales/locales) doivent bénéficier plus directement aux acteurs locaux pour leur permettre de mettre en œuvre des actions et de développer leurs projets. Notre mission consiste à faciliter le travail et à renforcer la capacité des associations nationales de GLR, afin qu'elles assistent leurs propres membres à entreprendre leur transition, notamment en leur expliquant les différents outils techniques et financiers à leur disposition.

Le Green Deal européen est un moyen idéalement adapté pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En suivant cet exemple, une transition appropriée doit prendre en considération et en compte tous les impacts sociaux par le biais d'un soutien et d'un financement ciblés. La situation de chaque pays, tout comme le statut et la taille des différentes régions et municipalités au sein d'un pays, varient considérablement, ce qui nécessite des réponses différentes, donc un certain degré de flexibilité. De fait, l'implication du niveau local dans ce domaine doit être sans équivoque.

3. Les GLR ont besoin d'un financement infranational durable, ainsi que de plans de résilience et de relance adaptés pour faire face à la crise climatique

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, tous les niveaux de gouvernement doivent être en mesure de mobiliser des moyens financiers appropriés et l'accès à des emprunts de long terme doivent rester à taux très bas. La CCNUCC estime qu'un montant supplémentaire de 1500 milliards de dollars est nécessaire pour combler le fossé entre l'ambition climatique et le financement². Il est donc crucial que les parties respectent les 100 milliards de dollars annuels de financement climatique pour financer équitablement les mesures d'atténuation et d'adaptation en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés. Il convient également de noter que les GLR jouent déjà un rôle essentiel en termes d'investissements pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sur leurs territoires. Selon le Hub de l'OCDE sur le financement du climat des administrations infranationales, les GLR ont représenté 63 % du total des dépenses publiques importantes pour le climat en 2019 - dépassant ainsi le nombre de nombreux gouvernements nationaux dans les pays de l'OCDE³. En outre, la crise climatique ne peut être résolue sans la mobilisation de capitaux privés par le biais de fonds propres, de partenariats public-privé ou d'instruments financiers mixtes. Pour éviter des normes différentes, les taxonomies devraient énoncer des critères clairs afin de faciliter les flux de capitaux vers les produits financiers verts, une plus grande liquidité et comparabilité du marché. Le CCRE/PLATFORMA appellent donc à un renforcement des capacités afin de garantir l'utilisation de la taxonomie européenne⁴, de saisir les opportunités offertes par les instruments financiers verts et de prendre en considération l'ensemble des ressources humaines, techniques et financières des GLR lors du développement à venir de la taxonomie européenne.

Pour conduire la société au cours de cette période postpandémique, les plans de résilience et de redressement doivent devenir une réalité. La situation actuelle du COVID-19, ainsi que toutes les autres crises passées, qu'elles soient liées à des pandémies ou à des enjeux de biodiversité, ont néanmoins démontré que l'action locale peut être rapide, ciblée et efficace, notamment lorsqu'elle se déroule au plus près des citoyens lors des situations d'urgence. L'impact du COVID-19 au cours des années 2020-2021-2022 a également démontré à quel point notre monde est fragile, avec de nombreuses similitudes entre la pandémie et la crise climatique, en termes de disproportion dans l'impact sur les populations et les territoires les plus vulnérables par exemple. La reprise économique de l'après-COVID-19 ne peut pas se faire "comme d'habitude". C'est pourquoi les collectivités locales et régionales se sont efforcées de mettre en place une relance verte et durable, socialement juste et résiliente. Les gouvernements nationaux doivent s'engager activement dans un dialogue constant, et

²<https://unfccc.int/news/bridging-climate-ambition-and-finance-gaps>

³ <https://www.oecd.org/regional/snclimatefinancehub.htm>

⁴ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

travailler aux côtés des gouvernements infranationaux pour s'assurer que les plans de résilience et de relance sont correctement mis en œuvre.

4. Le leadership territorial, accompagné d'actions locales et régionales efficaces, aussi avec les entreprises et les citoyens est essentiel pour renforcer le travail au niveau international au sein de la CCNUCC et en collaboration avec les partenaires mondiaux

Le niveau de changement requis pour atténuer les émissions et s'adapter au changement climatique ne peut être atteint que par un engagement et un leadership politiques forts impliquant tous les niveaux de gouvernement. Il requiert également un partenariat avec les citoyens, le secteur privé, la société civile et les pairs du monde entier. Les niveaux locaux et régionaux joueront un rôle central dans la réalisation de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Dans de nombreux pays, le niveau local peut être considéré comme étant en première ligne dans la lutte pour atteindre des objectifs climatiques ambitieux et développer des solutions et des initiatives locales aux défis mondiaux.

Depuis la COP 21 à Paris, les collectivités territoriales sont de plus en plus accueillies comme des partenaires importants pour la mise en œuvre des accords internationaux. Le CCRE continue à travailler à ce niveau par le biais du Groupe des Gouvernements Locaux et Autorités Municipales (GGLA - piloté par ICLEI) aux Nations Unies, coordonné par notre partenaire mondial, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Les pays participant à la COP 24 à Katowice et à la COP 25 à Madrid se sont engagés à utiliser des "arrangements institutionnels nationaux" pour formuler les plans d'action pour le climat. Ces plans visent à réduire les émissions de carbone comme convenues dans les contributions déterminées au niveau national de chaque État. Lors de la COP 26, l'implication essentielle des groupes de travail régionaux dans la formulation et le suivi des plans d'action nationaux sur le climat a été reconnue dans une déclaration commune (également précisée dans le Pacte de Glasgow), publiée ensuite par tous les gouvernements présents.

Le rôle du G7 doit également être souligné, car ce groupe a exhorté tous ses pays membres à faire preuve de leadership en matière de coopération à plusieurs niveaux, grâce à l'engagement effectif des collectivités locales et régionales. Une approche systématique étant très efficace, l'implication du groupe Urban7, initiée par l'Allemagne, pour passer en "mode action d'urgence" est bienvenue. Le groupe U7 sert également de groupe de référence plaçant pour la reconnaissance officielle des municipalités dans le processus de la COP 27. Un objectif commun important est la présentation des contributions déterminées au niveau national qui ont été complétées par des contributions déterminées au niveau local, compatibles avec l'Accord de Paris.

La COP des villes organisée en juillet 2022 par Abidjan est également révélatrice de la volonté croissante des collectivités territoriales de jouer un rôle plus actif dans les négociations internationales sur la lutte contre le changement climatique. Et l'Association Climate Chance organise cet octobre la Semaine de la Mobilité Durable et du Climat 2022, avec des séances du Pacte de Maires – un moment clé Pré-COP des acteurs africains en amont de la COP27

Le Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable qui s'est tenu en juillet a également affirmé le rôle incontestable du niveau infranational dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2030 à travers une collaboration mondiale avec tous les partenaires.

Suivant cette même voie, l'initiative "Résilience urbaine durable pour les générations futures" (SURGe) de la présidence égyptienne de la COP27 soutient une transformation urbaine durable et juste, et un engagement clair pour l'établissement de liens concrets avec le niveau infranational en tant qu'acteur clé du défi climatique.

5. Les GLR doivent mettre davantage l'accent sur l'importance de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature dans l'élaboration de leurs politiques

L'importance de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature dans l'élaboration des politiques doit être soulignée car le nombre croissant de catastrophes dans ces domaines ne peut plus être ignoré.

Les pressions exercées pour que la transition énergétique soit menée à bien, face au sentiment d'urgence et de décompte, n'ont fait que s'accroître depuis la COP26, en raison des exigences postpandémiques et de la guerre en Ukraine, ce qui rend les interconnexions plus pertinentes que jamais.

Toutefois, en nous efforçant d'accélérer cette transition, nous courons le risque d'augmenter involontairement les émissions, de compromettre notre capacité à lutter contre le changement climatique et de réduire la biodiversité.

En outre, le CCRE/PLATFORMA partagent la conviction exprimée dans la déclaration adoptée l'année dernière (avant la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique-COP 15 qui s'est tenue à Kunming, en Chine, en octobre 2021) qui soulignait " le rôle vital des autorités locales et régionales dans les politiques de protection et de restauration des espèces et des espaces naturels ". En effet, les communes et les régions disposent de nombreux leviers d'action puissants pour protéger la biodiversité, notamment la surveillance de l'environnement, l'aménagement du territoire, la planification des espaces urbains et naturels, les transports, la gestion de l'eau et la coopération décentralisée avec les autres collectivités locales.

6. L'indépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles doit être renforcée pour répondre à nos besoins et respecter les principes de solidarité internationale

Face aux prix de l'énergie qui n'ont jamais été aussi élevés et à la raréfaction des sources d'énergie primaire - sans mentionner leur impact considérable sur le changement climatique - les gouvernements à tous les niveaux doivent s'efforcer d'atteindre l'indépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles.

Comme le montre une analyse de l'Agence internationale de l'énergie, le coût moyen de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (notamment l'énergie éolienne terrestre et l'énergie solaire photovoltaïque) est inférieur à celui des technologies utilisant des combustibles fossiles. Cette différence s'accroîtra à terme, étant donné que "la valeur systémique des énergies renouvelables variables (...)

diminue à mesure que leur part dans l'approvisionnement en électricité augmente".⁵

En outre, en raison de leur coût abordable et de leur nature décentralisée, les énergies renouvelables ont le potentiel de responsabiliser les citoyens aux niveaux local et régional et de démocratiser l'accès à l'énergie, de soutenir le développement économique et de réduire efficacement les gaz à effet de serre.

L'accès aux énergies durables et renouvelables dans les pays en développement doit également être encouragé afin de lutter contre la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et de travail et de réduire ainsi l'émigration.

La sécurité énergétique est également une question essentielle. Les technologies de transition seront nécessaires pour la période au cours de laquelle les systèmes énergétiques seront transformés, afin de garantir un approvisionnement continu. C'est également durant cette période qu'il est important de veiller à ce que l'utilisation prudente de l'énergie soit prise en considération, par le biais des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique.

La guerre en Ukraine met à l'épreuve nos politiques de lutte contre le changement climatique et nous sommes plus que jamais confrontés à la nécessité de parvenir à des énergies plus durables et à travailler à l'indépendance de notre modèle énergétique européen.

7. Les inégalités liées au changement climatique peuvent être surmontées en mettant en œuvre la justice climatique et l'équité sociale

Les groupes pauvres et vulnérables (les femmes en particulier) souffrent excessivement des effets négatifs des crises climatiques, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités existantes entre les populations. Toutes les parties doivent pouvoir être impliquées pour agir localement afin d'évoluer vers une société durable et à faible émissions de carbone. Pour cela, des moyens appropriés doivent être fournis de manière juste et équitable.

Malgré l'impact disparate du changement climatique sur les hommes et les femmes, la représentation inégale des femmes dans les processus décisionnels - y compris au niveau local - les empêche souvent de faire entendre leur voix et d'avoir une influence substantielle sur la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées au climat.

Nos efforts pour devenir des sociétés neutres sur le plan climatique et durables à partir de la base exigent une approche genrée et intersectionnelle qui réponde aux besoins des garçons, des filles, des hommes et des femmes dans toute leur diversité, comme le prévoit également l'Agenda 2030.

8. La diplomatie des villes, la coopération décentralisée entre les villes et les régions du monde entier, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau local contribuent à la diffusion de solutions et de savoir-faire locaux, renforçant ainsi l'élaboration de politiques et d'actions locales en matière de climat

La diplomatie climatique n'est pas seulement un moyen approprié pour trouver des solutions. Si elle est correctement utilisée et comprise, elle permet aux gouvernements infranationaux de s'impliquer pleinement dans les politiques climatiques et la gouvernance multi-niveaux. A ce titre, les GLR appellent à sa prise en compte accrue. De même, la communauté internationale devrait promouvoir la coopération multi-niveaux, tant verticalement qu'horizontalement avec l'apprentissage par les pairs, en utilisant le cadre du Pacte mondial des maires et en s'appuyant sur le soutien de la coopération décentralisée.⁶

L'impact des politiques mondiales au niveau infranational est reconnu de façon croissante par les acteurs nationaux et internationaux. Le rôle clé joué par les collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs climatiques ne fait également plus de doute. De ce fait, il devient urgent et évident d'écouter la voix des collectivités territoriales et de les amener à la table des négociations - pour leur expérience et leur contribution. Le fait que les GLR détiennent un mandat démocratique - contrairement aux OSC/ONG - ne doit pas être considéré comme acquis. En effet, il les habilite à formuler, adopter et mettre en œuvre des politiques publiques aux niveaux local et régional, ainsi qu'à fournir des services aux populations locales, auprès desquelles ils sont politiquement responsables. L'implication globale des GLR à s'engager dans l'échange de bonnes pratiques et de savoir-faire est également fondamental pour garantir que les solutions locales aux problèmes mondiaux soient partagées et diffusées.

Il est également nécessaire de renforcer la collaboration entre les parties prenantes non partisans et d'utiliser une diplomatie climatique solide comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable. Il faut également garantir un rôle plus important pour les GLR dans toute politique étrangère touchant à la politique climatique internationale.

Le programme européen d'éducation et de sensibilisation au développement (DEAR) soutient des actions d'éducation au développement durable, notamment des campagnes destinées aux citoyens et aux municipalités afin de les sensibiliser aux effets du

⁵ IEA, Projected Costs of Generating Electricity. 2020 Edition. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/ae17da3d-e8a5-4163-a3ec-2e6fb0b5677d/Projected-Costs-of-Generating-Electricity-2020.pdf>, p. 13.

⁶ CEMR is a founding member of the Covenant of Mayors and its global alliance, GCoM, and coordinates [PLATFORMA](https://platforma-dev.eu). For more climate information on PLATFORMA, see <https://platforma-dev.eu> and the [thematic note](#) "Tackling climate change through decentralised cooperation".

changement climatique et de garantir l'appropriation des solutions proposées pour la transition.

9. L'adaptation doit prendre une importance considérable dans les pays en développement et en particulier sur le continent hôte, l'Afrique, avec son haut niveau d'urbanisation

Le continent africain, hôte de la COP27, est très riche en biodiversité et connaît également une urbanisation rapide. Ce phénomène est visible dans l'expansion rapide de ses mégapoles ainsi que dans ses villes plus petites. La planification et les pratiques de conservation devront de plus en plus tenir compte des impacts directs et indirects de l'urbanisation du continent.

C'est une raison de plus pour accorder une plus grande priorité à l'avancement du programme d'action climatique local et à l'alignement des actions climatiques sur le développement urbain durable.

10. La localisation et la territorialisation des objectifs de développement durable sont essentielles pour obtenir des effets positifs sur le terrain, mais elles ne se sont pas encore concrétisées

Les résultats de la COP22 à Marrakech étaient intrinsèquement liés à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et du Nouvel agenda urbain d'Habitat III. Le CCRE et PLATFORMA continuent de faire avancer les agendas climatiques mondiaux en soutenant la localisation des ODD en Europe comment montre notre dernier rapport ODDs⁷ et dans le monde par le biais de partenariats avec des pairs (également appelés institutions décentralisées). Le niveau local et régional joue un rôle essentiel dans la transformation de ces ambitions internationales en réalités pratiques.

L'OCDE⁸ estime que, sur les 169 objectifs qui sous-tendent les 17 ODD, 65% ne sont pas réalisables sans l'engagement - et la coordination - des collectivités locales et régionales.

Le CCRE continue de soutenir le travail de ses membres sur la localisation des ODD et la territorialisation des actions de développement durable dans les domaines du climat, de l'énergie et de l'environnement. Et en proposant aussi des outils tels que le Cadre de référence pour les villes durables pour aider les municipalités dans ce processus. Ces efforts peuvent être intégrés dans une stratégie européenne plus large visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Une formation spécifique et une visibilité accrue de leurs actions auprès des gouvernements européens peuvent y contribuer. Tout cela appelle un engagement ferme à renforcer les alliances multi-niveaux et multi-sectorielles, dans le respect des principes de

subsidiarité, de diversité, de cohérence politique verticale et horizontale, et des différentes solutions locales et régionales, en veillant à ce que personne et aucun lieu ne soit laissé pour compte (conformément à l'engagement pris par les GLR lors du Forum Afrique-Europe du 15 février 2022 de travailler ensemble afin de réaliser l'Agenda 2030).

⁷ Rapport du CCRE/PLATFORMA sur les ODDs 2022 (en français) : [European Territories Localise the SDGs \(local-sdgs.eu\)](https://www.local-sdgs.eu)

⁸ [OECD Programme on a Territorial Approach to the SDGs - OECD](https://www.oecd.org/territorial-approach-to-the-sdgs/)

Contacts :



Eva Baños de Guisasola (she/her)

Conseillère – Agendas mondiaux, Objectifs de développement durable et Climat

PLATFORMA

eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org

+32 2 500 0545

www.platforma-dev.eu | [@EvaBanos1](https://twitter.com/EvaBanos1)



Marlon Hilden (he/him)

Coordinateur – Equipe environnement et climat
Energie, Climat, Sustainable Finance Officer

Conseil des Communes et Régions d'Europe

marlon.hilden@ccre-cemr.org

+ 32 221 38 699

www.ccre.org

Le **CCRE** est la plus grande organisation de collectivités locales et régionales en Europe, avec plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Celles-ci représentent quelque 130.000 collectivités locales et régionales. Les objectifs du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des collectivités locales et régionales et fournir une plateforme d'échange entre ses associations membres et leurs élus et experts. En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis, l'organisation mondiale des collectivités locales.

PLATFORMA est la coalition paneuropéenne des villes et régions - et de leurs associations nationales, européennes et mondiales - actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région. Il s'agit d'un centre d'expertise sur l'action internationale des collectivités locales et régionales européennes, qui vise à renforcer la contribution des collectivités locales et régionales européennes aux politiques de coopération au développement et aux cadres internationaux de l'UE.

